

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : TheraBase Ca Base

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

BISCO, Inc.
1100 W. Irving Park Rd.
Schaumburg, IL 60193
USA
T 1-800-247-3368 or 1-847-534-6000
www.bisco.com

Représentant pour la Communauté européenne

BISICO France
208, allée de la Coudoulette
13680 Lançon de Provence
France
T 33-4-90-42-92-92

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication d'urgence Hazmat 24 heures sur 24
Etats-Unis: 1-800-424-9300 En dehors des États-Unis: 1-703-527-3887, appels à frais virés acceptés

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : Portland Cement; BisGMA; Ytterbium Fluoride ; Ytterbium w/ Barium Glass

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale, une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Portland Cement (65997-15-1), Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Portland Cement (65997-15-1), Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Ytterbium w/ Barium Glass (NA)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ytterbium w/ Barium Glass	N° CAS: NA	30 - 50	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate	N° CAS: 41637-38-1	20 - 30	Aquatic Chronic 4, H413
Portland Cement substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 65997-15-1 N° CE: 266-043-4	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ytterbium Fluoride	N° CAS: 13760-80-0 N° CE: 237-354-2	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Fumed Silica	N° CAS: 68611-44-9 N° CE: 271-893-4	1 - 5	Non classé
Brombenzenesulfinic Acid, Sodium Dihydrate	N° CAS: 175278-64-5	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
BisGMA	N° CAS: 1565-94-2 N° CE: 216-367-7	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
Acetyl-2-Thiourea	N° CAS: 591-08-2 N° CE: 209-699-9	< 1	Acute Tox. 2 (par voie orale), H300

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Composants - Nanoforme

Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Fumed Silica
Distribution granulométrique en nombre des particules	16 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	90 - 130 m ² /g
Nom de la ou des nanoformes (ensemble de nanoformes)	Ytterbium Fluoride
Distribution granulométrique en nombre des particules	30 - 70 nm
Forme de particule	Cristalline
Surface spécifique	< 50 m ² /g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières, fumées, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Jaune pâle.
Apparence	: Pâte de résine visqueuse.
Odeur	: Acrylique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

Voir la rubrique 3 pour plus d'informations sur les propriétés des nanoformes

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Fumed Silica (68611-44-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Source: Base de données internationale uniforme d'information chimique
CL50 Inhalation - Rat	≥ 0,477 mg/kg Source: Base de données internationale uniforme d'information chimique
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 heures, Rat, Mâle/femelle, Read-across, Dermal, 15 jours(s))
Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)	
DL50 orale rat	50 mg/kg Source: ChemIDplus
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : femelle, Ligne directrice : Directives OCDE 420 (Toxicité orale aiguë - Méthode à dose fixe), Recommandation : Méthode UE B.1 bis (Toxicité orale aiguë - Procédure à dose fixe)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Portland Cement (65997-15-1)	
pH	12
Fumed Silica (68611-44-9)	
pH	8 - 10

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)	
pH	6 (17.3 %)
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
pH	4,53 Temp.: 20 °C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.	
Portland Cement (65997-15-1)	
pH	12
Fumed Silica (68611-44-9)	
pH	8 - 10
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	
pH	Aucune donnée disponible dans la littérature
Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)	
pH	6 (17.3 %)
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
pH	4,53 Temp.: 20 °C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé	
Cancérogénicité : Non classé	
Brombenzenesulfinic Acid, Sodium Dihydrate (175278-64-5)	
Groupe IARC	4 - Probablement pas cancérogène pour l'homme
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Groupe IARC	4 - Probablement pas cancérogène pour l'homme
Toxicité pour la reproduction : Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.	
Portland Cement (65997-15-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Brombenzenesulfinic Acid, Sodium Dihydrate (175278-64-5)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
BisGMA (1565-94-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ytterbium w/ Barium Glass (NA)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
TheraBase Ca Base	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Portland Cement (65997-15-1)	
Viscosité, cinématique	Non applicable (solide)
Fumed Silica (68611-44-9)	
Viscosité, cinématique	Non applicable
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible dans la littérature

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

Portland Cement (65997-15-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (96 heures, Poissons)
Fumed Silica (68611-44-9)	
CL50 - Poisson [1]	> 10000 mg/l (OCDE 203 : Poisson, Test de toxicité aiguë, 96 heures, Brachydanio rerio, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp. Test d'immobilisation aiguë, 24 heures, Daphnia magna, valeur expérimentale, concentration nominale)
Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Source: ECAH
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Source: ECAH
Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)	
CL50 - Poisson [1]	3417 mg/l Source: Relations d'activité entre structure écologique et activité
BisGMA (1565-94-2)	
CL50 - Poisson [1]	0,537 mg/l Source: ECOSAR
Ytterbium Fluoride (13760-80-0)	
CE50 - Crustacés [1]	> 0,52 mg/l Organismes test (espèces) : Daphnia magna

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

TheraBase Ca Base

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Portland Cement (65997-15-1)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
------------------------------	------------------------------------

Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable (inorganique)
-----------------------------------	------------------------------

DThO	Non applicable (inorganique)
------	------------------------------

DBO (% de DThO)	Non applicable
-----------------	----------------

Fumed Silica (68611-44-9)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
------------------------------	------------------------------------

Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

Persistance et dégradabilité	Pas facilement biodégradable dans l'eau.
------------------------------	--

Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
------------------------------	--

Brombenzenesulfinic Acid, Sodium Dihydrate (175278-64-5)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

BisGMA (1565-94-2)

Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.
------------------------------	--

Ytterbium Fluoride (13760-80-0)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Ytterbium w/ Barium Glass (NA)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Portland Cement (65997-15-1)

Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
------------------------------	--

Fumed Silica (68611-44-9)

Potentiel de bioaccumulation	Pas bioaccumulatif.
------------------------------	---------------------

Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,43 - 5,62 (Valeur expérimentale, OCDE 117 : Coefficient de partition (n-octanol/eau), méthode HPLC)
--	---

Potentiel de bioaccumulation	Fort potentiel de bioaccumulation (Log Kow > 5).
------------------------------	--

Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,27 Source: ChemIDplus
--	--------------------------

Potentiel de bioaccumulation	Pas bioaccumulatif.
------------------------------	---------------------

BisGMA (1565-94-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,94 Source: ChemIDplus
--	-------------------------

Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.
------------------------------	--

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ytterbium Fluoride (13760-80-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,22 Source: EPISUITE
--	-----------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Portland Cement (65997-15-1)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
-----------------------	--

Ecologie - sol	Aucune donnée (de test) sur la mobilité de la substance n'est disponible.
----------------	---

Fumed Silica (68611-44-9)

Ecologie - sol	Faible potentiel de mobilité dans le sol.
----------------	---

Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)

Tension superficielle	Aucune donnée disponible dans la littérature
-----------------------	--

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	2,56 (log Koc, valeur calculée)
---	---------------------------------

Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption dans le sol.
----------------	--

Acetyl-2-Thiourea (591-08-2)

Mobilité dans le sol	22 Source: HSDB
----------------------	-----------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Portland Cement (65997-15-1), Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)
---	---

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Portland Cement (65997-15-1), Ethoxylated Bis A Dimethacrylate (41637-38-1)
--	---

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Date de révision	Modifié
	Remplace la version de	Modifié
3	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

TheraBase Ca Base

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.